



Exclusée pendant la trêve hivernale

Par **Fadila**, le **30/11/2016** à **13:14**

Bonjour,

Mon propriétaire a changé du jour au lendemain les serrures de la porte commune de mon appartement et je me suis retrouvée à la rue. Il possède toutes mes affaires et j'ai déposé plainte pour cela mais je voudrais savoir si le référé provision ou le référé liberté est provisoire. Je précise qu'aucune procédure officielle n'a été entamée et qu'il jette mes affaires afin de relouer l'appartement. Je dois donc agir dans l'urgence car la police ne veut rien faire sans ordonnance de la part du juge.

Pouvez-vous m'aider?

Je vous remercie d'avance.

Par **youris**, le **30/11/2016** à **13:33**

bonjour,

vous ne donnez pas assez de renseignements pour vous répondre.

les référés que vous citez sont des décisions émanant des juridictions administratives, en principe non concernées par les litiges entre bailleurs et locataires.

salutations

Par **Fadila**, le **30/11/2016** à **13:34**

Le problème c'est que tout se situe chez moi alors qu'il jette tout ce qui m'appartient.

Néanmoins j'ai suffisamment de preuve pour constituer un faisceau d'indices valable en raison de la jurisprudence. De plus, cette porte fait partie des res communes donc appeler un serrurier pour modifier la porte me fera plus de tord qu'autre chose.

Par **Fadila**, le **30/11/2016** à **13:37**

les référés vie privées sont considérés comme étant un référé de droit civil, pour le référé provision je le concède (je suis administrativiste de formation).

Par **Fadila**, le **30/11/2016** à **13:40**

Etant encore étudiante et ayant des soucis pour percevoir ma bourse crous j'ai eu un retard de loyer (2 mois). Sachant qu'il ne cessait de venir à tout bout de champ sans prévenir (à n'importe quelle heure de la journée), de me menacer au téléphone, il a finalement décidé de se faire justice lui-même et la police ne peut pas entrer dans l'immeuble sans que le juge civil se soit prononcé par ordonnance.

Par **Fadila**, le **02/12/2016** à **10:31**

Bonjour, mon propriétaire a décidé de louer mon appartement de nouveau. Que dois-je faire?

Par **Christophe**, le **04/12/2016** à **20:19**

Vous devriez voir un avocat.

Par **Visiteur**, le **04/12/2016** à **23:13**

Bsr,
Oui, faites très vite, voir un avocat, munie de votre contrat de location.

Par **Fadila**, le **04/12/2016** à **23:50**

Sauf que celui-ci est dans mon appartement et il l'a certainement jeté!